



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 1696

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude actuelle des agents généraux et des courtiers d'assurances. Ceux-ci s'élèvent vigoureusement contre les nouvelles distorsions de concurrence qui seraient générées par une éventuelle distribution de contrats d'assurances dommages par La Poste. Une telle mesure pourrait mettre en péril les entreprises d'assurances et les emplois qu'elles génèrent. Il souhaite connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1696

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2445

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3949